



*M* Château de  
Montolivet

# Votre mariage au Château de Montolivet en 2020





Château de  
Montolivet

## Notre formule Hostellerie + (devis)

Le château de Montolivet vous propose la formule suivante, formule clé en main du jeudi soir 18h au dimanche soir 18h.

- Un lieu de réception (repas et soirée dansante) sans limitation d'heure, pour 100/120 convives

*Dans les salles de réception de l'Hostellerie, cuisine avec le traiteur Maison Bouvard, ou cuisine par soi-même grâce à la cuisine professionnelle.*



- Un hébergement sur place

*L'Hostellerie comprend 66 couchages en lits individuels dans des chambres de 2 à 6 personnes. Il est possible en sus d'ajouter des tentes dans le parc.*



- **Un lendemain en toute liberté**

*Vous pouvez profiter de l'Hostellerie jusqu'au dimanche soir 18heures*

- **Des prestataires dédiés au site**

*Nous avons choisi pour vous des prestataires de qualité, qui connaissent parfaitement le château de Montolivet, pour une parfaite organisation de votre évènement.*

*Traiteur : la Maison Bouvard- Contact : M. Eric Bouvard, tel : 09 86 35 20 02*

*Dj et Lumières: Sono Le Sun Night –Contact : Nicolas tel : 06 87 32 39 34*

*Location de matériel de réception : Loca Recept- Contact : M Christian Colomer au 04 74 93 30 00*

*Location de chapiteaux : QUB EVENT – contact : Serge au 04 74 88 56 54*

*Location de draps et de linges de bain : Dauphi Blanc- prestataire traité en direct par le château*

## Pour la somme de 3200 euros TTC

Décomposition du prix: (à noter qu'il n'est pas possible de modifier la formule)

- 1056 euros TTC la location des chambres
- 2144 euros TTC la location du site

*Ce prix comprend la location des espaces du château et ne comprend pas les frais de nettoyage, de traiteur, de sons et de lumière, de location de matériel (en plus des tables et des chaises déjà fournies par le château), de location de draps et de linges de bain.*

*Conformément à la loi NOTRe visant à renforcer les compétences des régions, le château de Montolivet est soumis à la taxe de séjour applicable à partir du 1er janvier 2019 dans l'ensemble du territoire. À ce titre nous vous informons que cette taxe de séjour sera facturée 1,25€ par personne, par nuitée. D'après l'article L2333-29 du CGCT, les personnes domiciliées dans la zone du syndicat de commune des balcons du Dauphiné (47 communes) ainsi que les personnes mineures ne sont pas assujetties à cette taxe.*

Si ce devis reçoit votre accord, merci de dater et signer au bas de ce document, après avoir écrit « Bon pour Accord ».

La réservation ne sera définitive qu'à la réception du devis, du contrat et du versement des arrhes.



Château de Montolivet- route du Château-38510 Passins-  
[www.Chateaudemontolivet.fr/](http://www.Chateaudemontolivet.fr/) mail : [chateaudemontolivet@gmail.com](mailto:chateaudemontolivet@gmail.com)  
Tel 07 67 32 68 99